

LA TANGENTIELLE OUEST, UN MAILLON DU NOUVEAU GRAND PARIS

Le projet Tangentielle Ouest s'inscrit dans le projet de Nouveau Grand Paris tel que défini en mars 2013 par le gouvernement.

Ambitieux projet de modernisation et de développement des transports d'Île-de-France, le Nouveau Grand Paris intègre à la fois les besoins de modernisation et d'extension du réseau existant mais aussi la réalisation de nouvelles lignes de métro automatique. Il améliorera les déplacements de tous les Franciliens et renforcera l'attractivité des zones en fort développement.

LE COÛT DE LA PHASE 2

103 millions d'euros* (hors matériel roulant)

Études et travaux



Matériel roulant et exploitation



*aux conditions économiques de 2013

LES ÉTAPES À VENIR

- **Du 16 juin au 15 juillet 2014** : Enquête publique sur la phase 2
- **2015 – 2016** : Etudes détaillées
- **2017 – 2019** : Phase de travaux
- **Fin 2019** : Mise en service de la phase 2

LES TRAVAUX

Les travaux nécessaires à l'arrivée du tram-train sont prévus sur une durée de trois ans. Un **phasage des travaux** et des **mesures de réduction des nuisances** permettront de limiter la gêne occasionnée. Un **dispositif de communication** sera mis en place afin de donner une information complète sur le calendrier des travaux, ses impacts sur la circulation et les itinéraires de déviation proposés.

LES ACTEURS DU PROJET



www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

L'État participe financièrement au développement des transports collectifs : il est co-financier de l'opération Tangentielle Ouest au travers du Contrat de Projet État-Région (2007-2013). Le 19 juillet 2013, l'État et la Région Île-de-France ont signé le Protocole relatif au Plan de Mobilisation pour les transports sur la période de 2013-2017.



www.iledefrance.fr

La Région finance le projet Tangentielle Ouest par le biais du Contrat de Projet État-Région (2007-2013) et du Contrat Particulier Région-Département des Yvelines (CPRD 78). La Région œuvre à l'amélioration des conditions de déplacement en Île-de-France, avec une priorité : développer les liaisons de rocade.



Yvelines
Conseil général

www.yvelines.fr

Le Département des Yvelines est co-financier de l'opération Tangentielle Ouest au titre du Contrat Particulier Région Département. Le Conseil général mène une politique volontariste pour favoriser le développement des transports collectifs et améliorer les conditions de déplacement des Yvelinois.



RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

www.rff.fr

Propriétaire et gestionnaire du réseau ferroviaire français, RFF a pour mission le développement, la modernisation et la commercialisation des 30 000 km de lignes du réseau, dans une logique de solidarité du territoire aux échelles européenne, nationale et régionale. RFF est également responsable de la gestion quotidienne du réseau ferré. Dans le cadre de ce projet, RFF assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les voies ferrées existantes.



www.transilien.com

SNCF est l'exploitant actuel de la ligne de la Grande Ceinture Ouest. SNCF assure la maîtrise d'ouvrage des opérations qui concernent la rénovation et la modernisation des bâtiments-gare existants, ainsi que la construction, l'entretien et le garage du matériel roulant ferroviaire.



www.stif.info

Le STIF imagine, organise et finance les transports publics pour tous les Franciliens. Il est co-maître d'ouvrage du projet Tangentielle Ouest avec RFF et SNCF. Le STIF assure la maîtrise d'ouvrage de la voie tramway entre la station Achères-Chêne-Feuillu, réalisée à plus long terme, et le terminus d'Achères-Ville. Il assure la coordination d'ensemble du projet et finance l'exploitation et le matériel roulant.

LES MODALITÉS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE Informez-vous et donnez votre avis !

L'enquête publique permet d'informer et de recueillir l'avis du public sur un projet détaillé.

Le projet Tangentielle Ouest phase 2 fait l'objet d'une **enquête publique unique** (projet de transport, mise en compatibilité des documents d'urbanisme et défrichement) menée sous l'égide d'une **commission d'enquête indépendante** nommée par le tribunal administratif.

Cette commission établira ensuite un rapport sur le déroulement de l'enquête publique et formulera un avis en vue de la **déclaration d'utilité publique** du projet, prononcée par le préfet.

Pendant toute la durée de l'enquête et dans la mairie de votre choix (Achères, Poissy ou Saint-Germain-en-Laye) :

- **Consultez le dossier d'enquête publique**
- **Déposez un avis dans les registres ou un courrier** pendant les heures d'ouverture des mairies ou lors des permanences de la commission d'enquête.

Et aussi :

- **Demandez un rendez-vous** avec la commission d'enquête
- **Envoyez un courrier** au siège de la commission d'enquête :

Enquête publique Tangentielle Ouest phase 2

M^{me} Marie-Claire Eustache, présidente de la commission d'enquête
Mairie de Saint-Germain-en-Laye, 16 Rue de Pontoise
78100 Saint-Germain-en-Laye

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Mairie d'Achères – 6-8, rue Deschamps-Guérin / Tél. 01 39 79 64 00

• lundi 23 juin 2014 de 9h00 à 12h00 • mardi 1^{er} juillet 2014 de 14h45 à 17h45 • samedi 12 juillet 2014 de 9h15 à 12h15

Mairie de Poissy – Place de la République / Tél. 01 39 22 56 40

• samedi 28 juin 2014 de 9h00 à 12h00 • mercredi 9 juillet 2014 de 9h00 à 12h00 • mardi 15 juillet 2014 de 14h45 à 17h45

Mairie de Saint-Germain-en-Laye – Centre administratif

86-88, Rue Léon Désoyer / Tél. 01 30 87 20 90

• jeudi 26 juin 2014 de 14h00 à 17h00 • samedi 5 juillet 2014 de 9h00 à 12h00 • mardi 15 juillet 2014 de 9h00 à 12h00

Retrouvez toutes les informations et le **dossier d'enquête d'utilité publique** en téléchargement sur le site internet du projet :

www.tangentielleouest.fr

Tangentielle Ouest

ENQUÊTE PUBLIQUE

VOTRE NOUVELLE LIGNE DU RER C AU RER A

**PHASE 2
SAINT-GERMAIN GC /
ACHÈRES-VILLE RER A**

**Du 16 juin au
15 juillet 2014**
> **Informez-
vous et donnez
votre avis !**



Ne pas jeter sur la voie publique.

TANGENTIELLE OUEST : La phase 2 présentée à l'enquête publique

SE DÉPLACER AUTREMENT DANS LE TERRITOIRE DES YVELINES

Portée par l'État, la Région Île-de-France, le Département des Yvelines, RFF, SNCF et le STIF, la Tangentielle Ouest prolongera la Grande Ceinture Ouest, mise en service en 2004*.

La Tangentielle Ouest permettra de :

- Favoriser le **développement des transports en commun** pour faciliter les échanges locaux ;
- Assurer des **correspondances efficaces** avec les lignes ferrées en provenance et en direction de Paris ;
- Faciliter les **déplacements entre les pôles d'activités** du territoire (Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, Poissy/Saint-Germain...), en évitant le transit par Paris.

*La Grande Ceinture Ouest est un tronçon de la ligne L reliant Saint-Germain-en-Laye Grande Ceinture à Noisy-le-Roi.

UN PROJET PRÉSENTÉ EN 2 PHASES

PHASE 1 SAINT-GERMAIN RER A / SAINT-CYR RER C

La phase 1 de Saint-Germain RER A à Saint-Cyr RER C

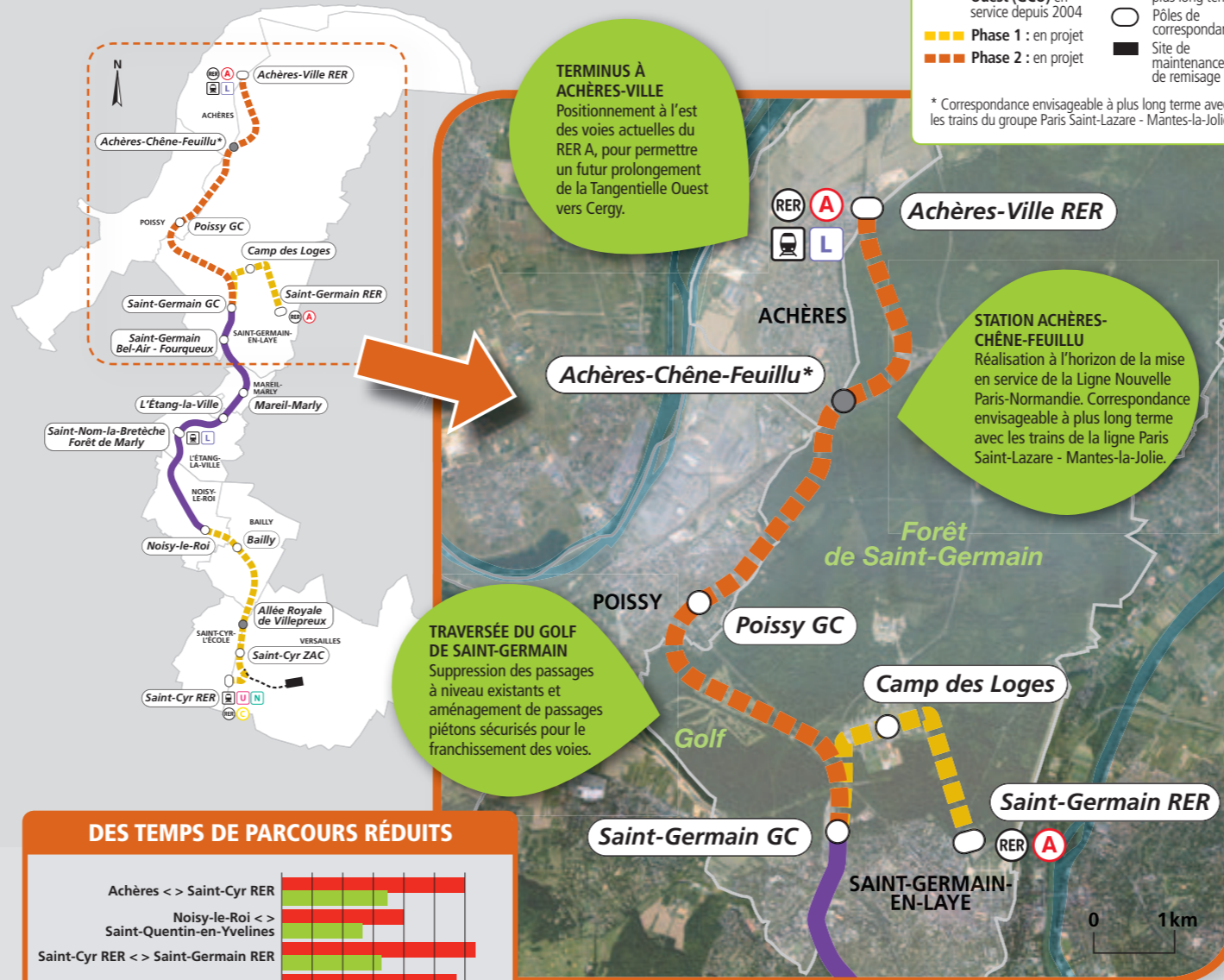
- Enquête publique du 13 juin au 12 juillet 2013
- Déclaration d'utilité publique le 3 février 2014
- Mise en service prévue fin 2018

PHASE 2 SAINT-GERMAIN GC / ACHÈRES-VILLE RER A

La phase 2 de Saint-Germain Grande Ceinture à Achères-Ville RER A

- Concertation du 15 avril au 17 mai 2013
- **Enquête publique du 16 juin au 15 juillet 2014**
- Mise en service prévue fin 2019

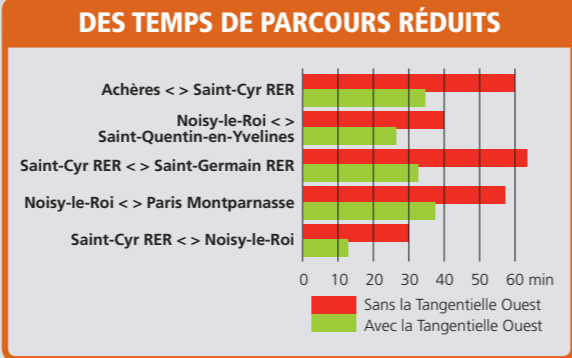
La phase 2 prolongera la première phase de la Tangentielle Ouest depuis Saint-Germain Grande Ceinture jusqu'à Achères-Ville RER A. Elle desservira deux nouvelles stations : **Poissy Grande Ceinture** et **Achères-Ville RER**. Une troisième station, **Achères-Chêne-Feuillu**, est prévue à plus long terme. La Tangentielle Ouest circulera sur les voies rénovées de la Grande Ceinture de Saint-Germain GC à Achères-Chêne-Feuillu et sur des voies nouvelles de type tramway, d'Achères-Chêne-Feuillu à Achères-Ville RER.



LÉGENDE

- Grande Ceinture Ouest (GCO) en service depuis 2004
- Phase 1 : en projet
- Phase 2 : en projet
- Stations Tangentielle Ouest
- Stations à plus long terme
- Pôles de correspondance
- Site de maintenance et de remisage

* Correspondance envisageable à plus long terme avec les trains du groupe Paris Saint-Lazare - Mantes-la-Jolie.



QUELS BÉNÉFICES POUR LES VOYAGEURS ?

UNE OFFRE DE SERVICE ADAPTÉE

- **Temps de trajet**
12 minutes environ entre Saint-Germain GC et Achères-Ville RER
35 minutes environ entre Saint-Cyr RER et Achères-Ville RER
- **Fréquence**
Entre Saint-Cyr RER et Achères-Ville RER : un tram-train toutes les 10 minutes en heure de pointe et toutes les 30 minutes en heure creuse
Entre Saint-Cyr RER et Saint-Germain GC : un tram-train toutes les 5 minutes en heure de pointe et toutes les 15 minutes en heure creuse
- **Amplitude**
De 6h à minuit en semaine et le samedi
De 6h30 à 22h les dimanches et jours fériés
- **Correspondances**
sur l'ensemble de la ligne Tangentielle Ouest :
RER A à Achères-Ville RER et Saint-Germain RER
RER C et lignes U et N à Saint-Cyr RER
Ligne L à Achères-Ville RER et Saint-Nom-la-Bretèche

UN MODE DE TRANSPORT PERFORMANT

La Tangentielle Ouest sera exploitée en **mode tram-train**. Ce mode a l'avantage de pouvoir à la fois circuler sur des **voies du Réseau Ferré National** et s'insérer en milieu urbain sur des **voies de tramway**.

DES STATIONS DE TYPE TRAMWAY

Les stations de la Tangentielle Ouest seront aménagées en stations de type tramway. Elles seront équipées de manière à assurer **confort** et **sécurité** à l'ensemble des passagers : vente de titres de transport, information voyageurs, bancs et abris, local vélo à proximité, vidéosurveillance. Elles seront **accessibles aux personnes à mobilité réduite**.

Une attention particulière sera portée à la qualité de l'insertion paysagère et architecturale, le long du tracé.

